

## Flexibilité du travail, arnaque néo-libérale

Michel Husson, *A l'encontre*, 14 mars 2016, [I](#) et [II](#)

Il existe un catéchisme néo-libéral des « réformes » et ses commandements sont les suivants :

- ☞ le coût du travail, tu dévalueras
- ☞ le salaire minimum, tu réduiras
- ☞ le marché du travail, tu flexibiliseras
- ☞ les indemnités de chômage, tu baisseras
- ☞ les retraites, tu diminueras
- ☞ les dépenses de santé, tu raboteras

En France, ce catéchisme est appliqué avec la foi des convertis par le gouvernement socialiste. Le CICE (crédit impôt compétitivité et emploi : prononcer "sic"), le pacte de responsabilité (avec la patronat) représentent 40 milliards d'euros : voilà pour le coût du travail. Il y a eu une réforme des retraites, une nouvelle loi pour la santé. Il y a un projet pour rendre dégressive et moins « généreuse » l'indemnisation du chômage. Quant au salaire minimum, on n'a pas réussi à changer ses règles d'indexation, alors on les applique, mais sans « coup de pouce ». Restait donc le marché du travail.

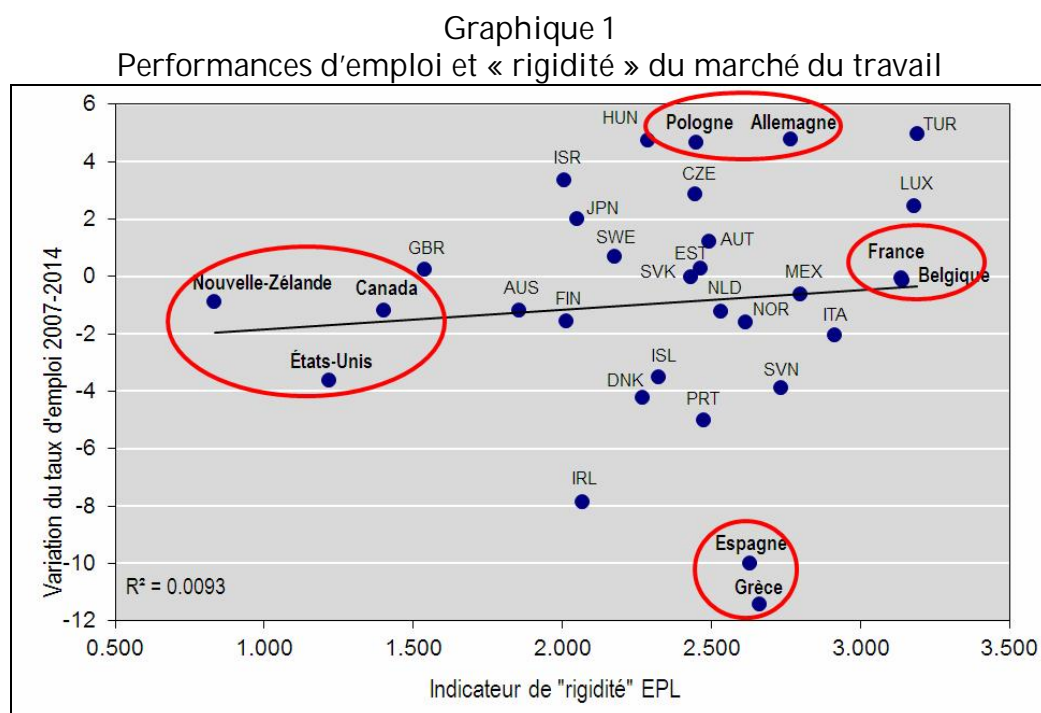
Il y a un dénominateur commun à toutes ces « réformes », et c'est le suivant : les employeurs ne devraient payer leurs salariés que quand ceux-ci travaillent effectivement pour eux. Les chômeurs, les malades, les accidentés du travail, les vacanciers, les retraités, les allocataires, etc. ne produisent pas pour leurs employeurs et représentent autant de faux frais qui nuisent à la compétitivité et faussent le libre jeu du marché. Bien sûr, il s'agit d'un idéal hors d'atteinte, mais c'est vers lui qu'il faut tendre en réduisant, autant que faire se peut, le « coût du travail », les « charges » et autres « prélèvements obligatoires ». Cette logique peut aller très loin dans les détails et s'accompagner des pires mesquineries, quand il s'agit par exemple de retirer le temps d'habillage du décompte du temps de travail ou de baisser le nombre de jours d'absence pour le décès d'un enfant.

Bien sûr, il faut détourner l'attention des véritables objectifs de ce catéchisme, et c'est pourquoi il prend très vite la forme d'une novlangue à la Orwell où ce qui est dit est le contraire de ce qui est fait. Toutes ces baisses (du salaire, des pensions, des prestations diverses) n'auraient en effet qu'un seul but, ô combien vertueux : créer des emplois. De ce point de vue, le projet de « loi travail » franchit un nouveau pas, un peu risqué quand même, car il devrait sauter aux yeux de chacun que « dire que c'est en facilitant les licenciements qu'on peut lutter contre le chômage est ahurissant » [1]. Mais c'est compter sans la théorie économique installée, qui prétend transformer les dogmes néo-libéraux en vérités objectives, incontestables, et qui s'imposent à tous. Sur chacun de ses articles de foi, on peut pourtant montrer que les études sur lesquelles s'appuie la démonstration sont fragiles et biaisées. On s'en tiendra ici à celles qui sont mobilisées pour légitimer la loi El Khomri.

## Petite économie politique des réformes structurelles

L'un des principaux arguments des défenseurs du projet El Khomri est que les employeurs auraient « peur d'embaucher » parce qu'il serait ensuite trop difficile ou coûteux de licencier, et qu'ils auraient donc à payer des salariés dont ils n'auraient plus besoin. Il y a longtemps qu'une armée d'économistes (bien payés) est mobilisée pour la défense et l'illustration du principe selon lequel les rigidités du marché du travail sont défavorables à l'emploi. Ils utilisent les indicateurs de « protection de l'emploi » (EPL : *employment protection legislation*) calculés par l'OCDE. Cette dénomination même est biaisée au départ : la protection de l'emploi serait par nature néfaste, de même d'ailleurs qu'une indemnisation trop « généreuse » du chômage qui, comme chacun sait, encourage l'oisiveté.

Il est pourtant facile de montrer que cette théorie ne tient pas la route. Le graphique 1 suffit à le montrer : il n'existe aucune liaison entre la rigidité du marché du travail ainsi mesurée et la variation du taux d'emploi (la proportion de la population en âge de travailler qui occupe un emploi) entre 2007 et 2014. Des pays supposés « rigides » comme la France ou la Belgique ont des résultats analogues à ceux de pays très « flexibles » comme la Nouvelle-Zélande, les États-Unis ou le Canada. En sens inverse, des pays dont le degré de « rigidité » est comparable peuvent avoir de bonnes performances (Pologne, Allemagne) ou de très mauvaises (Espagne, Grèce). Le coefficient de corrélation ( $R^2=0,0093$ ) est très faible, ce qui veut dire, en langage courant, qu'on obtiendrait le même genre de graphique par tirage au sort.



En 2004, l'OCDE dressait d'ailleurs un bilan très mesuré de sa « stratégie pour l'emploi » édictée en 1994 : « l'effet net de la législation protectrice de l'emploi sur le chômage est par conséquent ambigu (...) les nombreuses évaluations auxquelles cette question a donné lieu conduisent à des résultats mitigés, parfois contradictoires et dont la robustesse n'est pas toujours assurée » [2].

Depuis, de nombreuses études ont régulièrement remis en cause cette théorie de la rigidité. Citons en trois : la première [3] conteste « la plupart des résultats empiriques » de travaux récents du FMI, ainsi que « les recommandations qui en découlent ». La deuxième [4] ne trouve pas de « confirmation convaincante de l'argument selon lequel la législation protectrice de l'emploi serait un facteur de chômage » et suggère que « les tentatives de lutter contre le chômage par la déréglementation pourraient être futiles ». Enfin, une troisième étude [5] montre paradoxalement que la seule dimension du marché du travail à intervenir de manière significative est le degré de coordination des négociations salariales. Les emplois seraient d'autant mieux préservés que les négociations sont coordonnées au niveau interprofessionnel ou de branche, ce qui va évidemment à l'encontre du projet néo-libéral consistant à les faire descendre au niveau de l'entreprise, voire de l'établissement.

Il existe aussi une longue litanie d'études cherchant à établir que la baisse du « coût du travail » favoriserait la création d'emplois, particulièrement aux bas niveaux de qualification, mais leurs résultats sont tout aussi fragiles [6]. Mais, de toute manière, les « réformes structurelles » du marché du travail ne prétendent créer des emplois que pour la forme, parce que leur objectif réel est de dévaloriser la force de travail, en généralisant les contrats de travail moins « protégés ». Les néo-libéraux ne contestent pas la montée de la précarité (qu'ils déplorent) mais - comme au judo - retournent le constat pour en tirer argument. Ils invoquent la théorie dite des *insiders/outsiders*, que l'OCDE résumait ainsi : « Les gouvernements se sont efforcés de protéger les travailleurs qui ont un emploi par des réglementations qui rendent compliqué et coûteux le licenciement d'un salarié titulaire d'un contrat à durée indéterminée (...) les entreprises y ont réagi en partie en utilisant les contrats à durée déterminée afin de faciliter leurs ajustements aux chocs et aux changements structurels. Il en résulte un dualisme entre, d'une part, les titulaires d'un CDI, et, d'autre part, certaines catégories de salariés restant durablement dans des emplois précaires et les chômeurs » [7].

On voit tout le cynisme du raisonnement : les protections dont disposent les *insiders* sont la cause du dualisme et de la précarité. Par conséquent, pour des raisons de pure justice sociale, il faut baisser ces protections pour aller vers un contrat de travail unique, évidemment au rabais. Cela revient donc à valider les dispositifs mis en place destinés à contourner les protections, comme si la fraude pouvait légitimer la déréglementation. Comme le dit Emmanuel Dockès (qui coordonne par ailleurs un groupe de juristes travaillant à une réécriture progressiste du Code du travail) : « on est en train de faire des mesures qui ne servent finalement qu'à des voyous » [8]. Et, à défaut de la « réforme complète » (le contrat unique) qui risquerait de déclencher des résistances sociales trop fortes, l'OCDE préconisait exactement ce que la loi El Khomri voudrait

aujourd'hui mettre en oeuvre : élargissement de la définition du licenciement économique, simplification des procédures de licenciement et allègement des obligations de reclassement imposées aux entreprises. La boucle est bouclée.

### Le bluff statistique

La France serait le seul pays au monde à ne pas faire les « réformes » qui auraient partout prouvé leur efficacité. Ce procédé est utilisé depuis longtemps, jusqu'à l'absurde, le sommet ayant été atteint en 1996 par Jacques Chirac, déclarant qu'il « faisait sien » le « modèle singapourien », comme si les succès de cette plaque tournante de la finance et des exportations chinoises pouvaient inspirer la politique d'un pays comme la France. Il y a eu le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suède, au gré des conjonctures et des modes journalistiques. Souvent, le modèle déçoit : ainsi la fameuse flexisécurité n'a pas empêché qu'avec la crise, le taux de chômage a plus que doublé au Danemark.

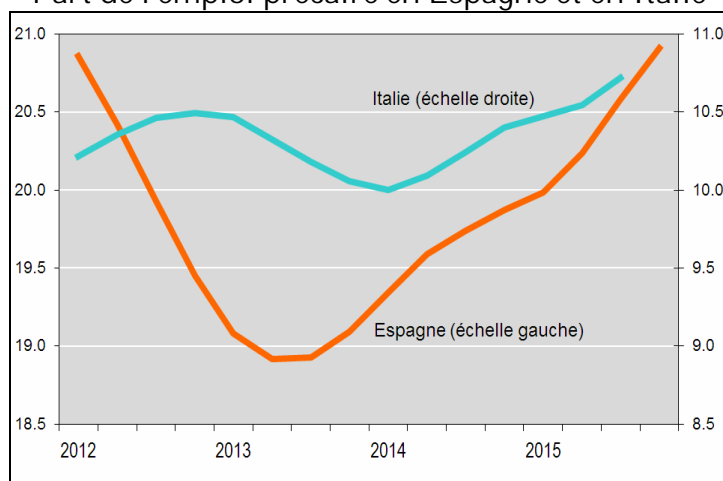
Ces exercices de comparaison sont la plupart du temps approximatifs et partiels : ils ne regardent que quelques paramètres, sans hésiter à établir des corrélations hasardeuses, et ne tiennent pas compte de l'ensemble des conditions économiques et sociales. Par exemple, le taux de chômage peut baisser en raison de régressions sociales (temps partiel, précarisation) ou de phénomènes d'exclusion (sorties du marché du travail, émigration) : un emploi ne vaut pas toujours un emploi. Un travail sérieux et exigeant suppose au contraire une approche multidimensionnelle, croisant les déterminations économiques et l'impact des politiques publiques. Mais il est évidemment plus facile de faire un rapprochement trompeur, mais frappant [9].

### *Un « modèle » espagnol ?*

Dans leur tribune au *Monde* [10], les économistes partisans de la loi El Khomri n'hésitent pas à faire référence à l'Espagne qui, « ayant adopté une loi similaire en 2012 (...) a connu un surcroît de 300 000 embauches en CDI dès l'année suivante ». Ce chiffre est une invention : selon Eurostat, 178 600 emplois ont été détruits en Espagne au cours de l'année 2013 ; 77 600 emplois précaires (CDD et intérim) ont été créés, tandis que 256 200 CDI disparaissaient. Voilà pour le seul exemple concret donné dans la tribune. Nos experts, si prompts à reprocher aux critiques de la loi de ne pas l'avoir lue, et à dénoncer le biais idéologique de ceux qui ne publient pas dans les revues scientifiques, se montrent ainsi incapables de lire les tableaux d'Eurostat.

Mais la falsification va encore plus loin, car pourquoi s'arrêter à la seule année 2013 ? Les effets d'une mesure sont mieux évalués sur la durée et on s'aperçoit alors, comme le suggère dans un *tweet* Mathieu Plane de l'OFCE, que la part des emplois précaires recommence à augmenter en Espagne, justement à partir de 2013 (graphique 2).

Graphique 2  
Part de l'emploi précaire en Espagne et en Italie



Lissage sur 4 trimestres. Source : Eurostat

Comment peut-on avoir l'indécence de donner l'Espagne en exemple quand l'emploi y est encore inférieur de 2,6 millions par rapport à 2008 [11] ? Comment ne pas voir que la reprise récente de l'emploi est aussi le résultat de relocalisations de production motivées par la baisse des salaires en Espagne ou dans le sud de l'Italie, notamment dans le secteur automobile (graphique 3), et cela au détriment de l'emploi dans d'autres pays ?

On retrouve ici l'argument majeur contre la compétitivité, élégamment formulé il y a deux siècles par Sismondi (1773-1842), un économiste suisse trop sous-estimé : « Il vient enfin une époque où le monde civilisé tout entier ne forme plus qu'un seul marché, et où l'on ne peut plus acquérir dans une nouvelle nation de nouveaux chalands. La demande du marché universel est alors une quantité précise que se disputent les diverses nations industrielles. Si l'une fournit davantage, c'est au détriment de l'autre. La vente totale ne peut être augmentée que par les progrès de l'aisance universelle, ou parce que les commodités autrefois réservées aux riches sont mises à la portée des pauvres » [12].

Graphique 3  
Production automobile nationale 2008-2015

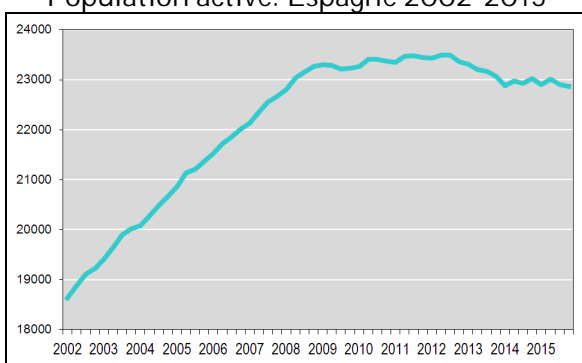


Source : Xerfi [13]

Il est vrai que le taux de chômage a nettement reculé entre 2013 et 2016, passant de 26,1 % à 20,4 % en 2015. Mais il était de 11,3 % en 2008 : la route est encore longue. Le nombre de chômeurs a donc baissé de 1,5 million entre 2013 et 2015. Mais, dans le même temps, les effectifs employés n'ont augmenté que de 1,1 million, ce qui est *a priori* étonnant.

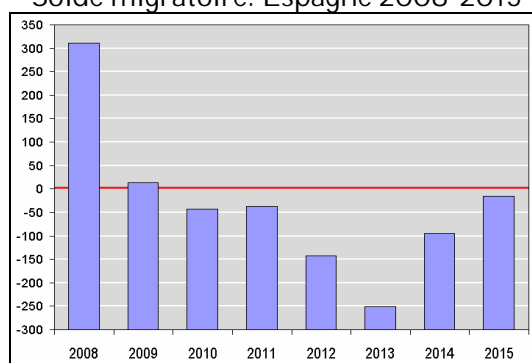
Evidemment, si on ne regarde que le taux de chômage, on passe à côté de cette bizarrerie, et, du coup, on oublie toute une série de processus sociaux. Comment en effet expliquer cette configuration ? En grande partie, par une baisse de la population active de 435 000 personnes, qui ont renoncé à chercher un emploi (graphique 4). D'autres ont émigré : entre 2010 et la mi-2015, le solde migratoire net est de 577 000 personnes (graphique 5).

Graphique 4  
Population active. Espagne 2002-2015



Source : INE (Institut National de Statistique)

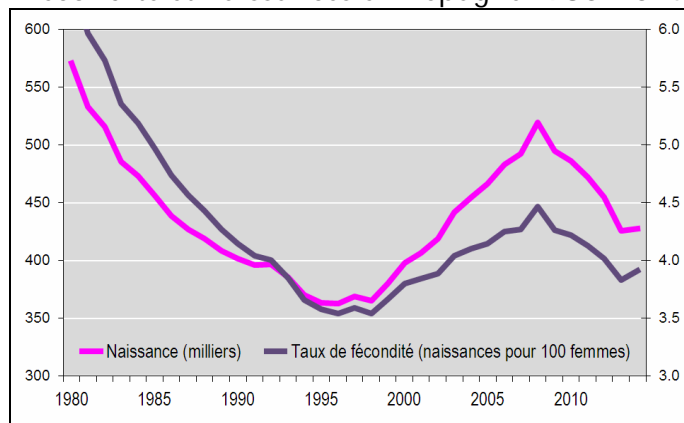
Graphique 5  
Solde migratoire. Espagne 2008-2015



Source : INE

Le choc de la crise laisse aussi sa marque sur un autre indicateur dont on pourrait penser qu'il n'a rien à voir : le nombre de naissances. Entre 1980 et 2000, il baissait régulièrement, avec le taux de fécondité (graphique 6) mais, à partir du début des années 2000, la période de prospérité et d'euphorie conduit à une nette remontée des naissances. Puis, l'irruption de la crise provoque un nouveau retournement à la baisse très marqué. Tout cela mériterait des analyses plus fines, mais ces quelques notations suffisent à montrer qu'on est très loin du slogan : « regardez l'Espagne ».

Graphique 6  
Fécondité et naissances en Espagne 1980-2014



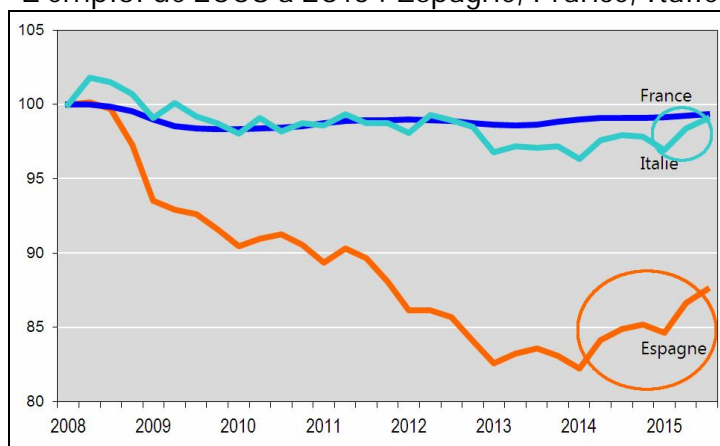
Source : INE

## Un « modèle » italien ?

« En Italie, je le dis aux jeunes Français, les choses ont fonctionné : 764 000 contrats signés en CDI », déclarait le 8 mars dernier Matteo Renzi, le promoteur du "Jobs Act", entré en vigueur à la fin de 2014. Ces chiffres s'inscrivent dans une longue série de manipulations statistiques du ministère du travail [14]. En effet, si l'on retourne vers les dernières données d'Eurostat, on apprend que 256 000 emplois ont été créés durant les trois premiers trimestres de 2015, mais seulement 30 000 en CDI. Comme en Espagne, la part des emplois précaires est repartie à la hausse en Italie (voir à nouveau le graphique 1 ci-dessus). Et une étude de la Banque d'Italie montre que l'emploi a repris grâce aux incitations, et non pas au *Jobs Act* [15].

Soyons sérieux : la crise a détruit plus de 8 millions d'emplois dans la zone euro entre 2008 et 2013. Depuis, les créations d'emploi ont repris de manière très inégale, mais il manque encore 4 millions pour retrouver le niveau de 2008. Et l'Italie et l'Espagne ne font pas mieux que la France, dont les institutions ont au moins permis d'amortir la chute de l'emploi (graphique 7). Cela n'empêchera pas les néo-libéraux de braquer leur loupe sur la période récente pour déclarer : l'Espagne et l'Italie, qui ont fait des réformes, ont créé beaucoup plus d'emplois qu'en France !

Graphique 7  
L'emploi de 2008 à 2015 : Espagne, France, Italie



Source : Eurostat. Base 100 au 1er trimestre 2008.

## La morgue de la clique

Il fallait entendre Pierre Cahuc, sur France Culture [16], soutenir le projet de loi, en répétant au passage que les 35 heures n'ont fait que détruire des emplois. C'est depuis longtemps l'une de ses obsessions : dès le lancement du projet des 35 heures, il cherchait à démontrer que la réduction du travail ne pourrait créer que peu d'emplois, voire en détruire. Les modèles utilisés pour cette démonstration sont certes difficiles à décrypter. Mais leur expression « littéraire » permet de mieux comprendre leur logique et de repérer leurs

**Pierre CAHUC**

**L'expérience française de réduction du temps de travail : moins d'emplois et plus d'inégalités**

**L**'évaluation macro-économique de la réduction du temps de travail (RTT) est un véritable casse-tête. Les diverses simulations réalisées depuis deux décennies à partir de modèles macro-économiques donnent en effet des résultats très divergents, allant de plus de dix millions d'emplois créés, à quelques dizaines de milliers d'emplois détruits. Aujourd'hui encore, Hoyer et Timbeau (2000) estiment que le pas-

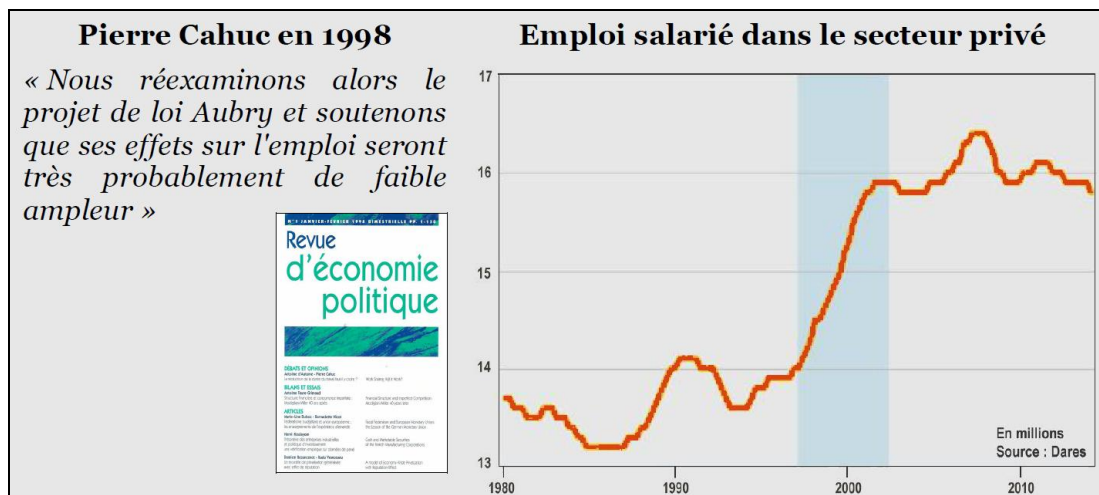
hypothèses implicites. Dans un article de 1997 co-signé avec Philippe d'Autume, on trouve par exemple cette clause de style : « Retenons des valeurs plausibles, précises et cohérentes, en admettant que la demande d'heures de travail de l'entreprise diminue de 1,67% quand le salaire horaire augmente de un pour cent » [17]. Admirons la référence à des valeurs, « plausibles, précises et cohérentes » car ces paramètres sont tirés du chapeau et injectés dans un modèle d'équilibre général conçu de telle manière que les effets positifs de la RTT vont être mécaniquement annulés, voire transformés en destructions d'emplois (voir annexe). Le raisonnement final fonctionne en trois temps :

1. la négociation qui accompagne la réduction du temps de travail va déboucher sur des hausses de salaire horaire ;
2. les gains de productivité ne suffiront pas à les compenser, de telle sorte que le coût salarial unitaire va augmenter ;
3. cette hausse de coût exercera un effet défavorable sur l'emploi, par deux canaux : baisse du niveau de l'activité et accélération de la substitution capital-travail.

Ce schéma est en réalité terriblement archaïque. Seul l'arsenal mathématique permet de dissimuler la résurgence de la vieille théorie du fonds des salaires. Voici comment John Ramsay Mc Culloch, la résumait en 1826 : « Les salaires dépendent, à une période donnée, du montant du fonds ou du capital qui est consacré au paiement des salaires, comparé au nombre de travailleurs. [...] Il est évident que la capacité d'un pays à soutenir et employer des travailleurs dépend entièrement du montant du capital qu'il peut consacrer au paiement des salaires durant une période donnée [...] C'est une conséquence nécessaire de ce principe, que le revenu qui revient à chaque travailleur, c'est-à-dire le taux de salaire, dépend de la proportion qui existe entre l'ensemble du capital et la population employée [...] [Si] la population devait augmenter plus vite que le capital, une moindre part reviendrait à chaque individu, et le taux de salaire serait réduit » [18].

C'est en tout cas sur la base de cette modélisation *ad hoc* que d'Autume et Cahuc prévoient que les effets des 35 heures sur l'emploi seraient « très probablement de faible ampleur ». Or, ce pronostic a été totalement invalidé : près de 2 millions d'emplois salariés ont été créés dans le secteur privé lors du passage aux 35 heures comme le montre la courbe de l'emploi ci-dessous. Et comment expliquer ce record de créations d'emplois autrement que par la réduction du temps de travail ? Par une flexibilisation du travail ? Mais elle a au contraire réduit le potentiel d'emplois (annualisation, intensification, etc.). Par une baisse du coût du travail ? Mais il est resté à peu près constant, « grâce » aux baisses de cotisations et au gel des salaires mensuels. Par une croissance favorable ? Mais les emplois créés ont résisté au retournement de la conjoncture, contrairement à ceux créés durant la reprise de la fin des années 1980.





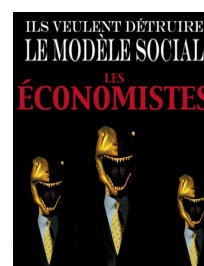
Cahuc ne répond pas à ces questions et se drapait dans la science des revues académiques, évoquant « des études ». Probablement une seule, d'ailleurs, celle qu'il citait dans une tribune rédigée avec deux autres membres de la confrérie (Stéphane Carcillo et André Zylberberg). Il s'agissait alors de déconsidérer le rapport de la députée Barbara Romagnan dressant un bilan favorable des 35 heures, rapport qui, selon les auteurs, « discréditait » l'Assemblée nationale. Or cette étude est proprement grotesque [19] : elle repose sur le seul fait que, lors du passage aux 35 heures, deux jours fériés en Alsace-Moselle (la Saint-Etienne et le Vendredi saint) ont été pris en compte dans la définition de la durée du travail. On mesure ainsi à quelle hauteur savent se hisser nos sommités académiques.

Et quand on lui oppose le point de vue des « économistes atterrés », Cahuc répond avec mépris qu'ils font de l'idéologie, et lui de la science. Il oublie de signaler que tout est fait pour barrer l'entrée des hétérodoxes à l'Université ou dans les dites revues, qui fonctionnent en parfaite consanguinité. Il faut se rappeler aussi comment Jean Tirole, le "prix Nobel" français, est descendu dans l'arène pour s'opposer grossièrement à la création d'une discipline spécifique [20]. Et signalons au passage ce savoureux document où deux économistes de la Federal Reserve Bank des Etats-Unis trouvent qu'ils ont été incapables de reproduire les résultats de la moitié d'un échantillon d'articles publiés dans ces fameuses revues scientifiques [21].



Les idées sont dans la rue

« Stupeur et tremblements : dérangés dans leur morgue et contrariés dans leurs certitudes par la mobilisation, les bienveillants pédagogues de la mise en pièces du droit du travail pestent contre les hérétiques qui manifestent » [22]. Voilà exactement où nous en sommes et ce climat évoque la sainte alliance qui s'était construite contre le partisan du non au référendum de 2005 sur le traité constitutionnel européen. La



clique des économistes néo-libéraux s'est lancée dans la bataille, armée de leurs études bidons, de leurs statistiques truquées, de leurs modèles contrefaits et de leur positions de pouvoir. C'est en un sens bon signe : les mobilisations naissantes sont en train de faire naître un débat public de masse où les escarmouches entre économistes auront toute leur place, mais rien que leur place.

#### Annexe

##### La formule de Cahuc

En annexe d'un article [23] prédisant que les 35 heures conduiraient à « moins d'emplois et plus d'inégalités », Cahuc présente la formule qui est à la base de ses calculs sceptiques. Si on néglige les effets accessoires (durée d'utilisation des équipements et gains d'efficacité), la formule peut s'écrire :

$$n = \sigma g / (1-\alpha)$$

$n$  est l'effet sur l'emploi d'une variation de la durée du travail

$\sigma$  est l'élasticité de substitution entre capital et travail

$g$  est le degré de compensation salariale

$\alpha$  est la part des salaires dans le coût total

Avec les valeurs postulées par Cahuc ( $\sigma=0,5$  et  $\alpha=0,7$ ), la formule devient  $n=1,67g$ . Elle dit que si la durée du travail baisse de 10 % et s'accompagne d'une baisse de 10 % du salaire horaire, la compensation salariale est nulle ( $g=0$ ) et l'emploi reste inchangé. Mais si le salaire mensuel est maintenu ( $g=1$ ), la réduction du temps de travail de 10 % fait baisser l'emploi de 16,7 %.

Tout se passe comme si la masse salariale était donnée : si la RTT fait monter le salaire, alors il faut baisser d'autant l'emploi, et même plus en raison de la substitution du capital au travail. Les seuls éléments qui pourraient moduler cette loi d'airain seraient l'allongement de la durée d'utilisation des équipements et des gains de productivité induits. Mais toutes les modélisations annexes de l'article visent à montrer que ces effets compensatoires sont forcément accessoires.

Le fameux coefficient de 1,67 n'est rien d'autre que l'élasticité de l'emploi au salaire (en valeur absolue). Autrement dit, le modèle, ou plutôt la maquette, postule qu'une augmentation de 1 % du salaire fait baisser l'emploi de 1,67 %. Ce coefficient, qui est une variable décisive, atteint ici une valeur très élevée qui ne repose sur aucune estimation empirique solide et on retrouve ici le débat récurrent sur l'effet des baisses de coût du travail sur l'emploi.

Ce schéma est évidemment très discutable d'un point de vue théorique, et on peut le critiquer sur deux points majeurs. En premier lieu, il ne prend pas en compte la demande et fait dépendre le niveau d'activité du seul prix d'offre, de telle sorte que toute augmentation du coût salarial unitaire fait irrémédiablement baisser le niveau de production, et donc l'emploi. En second lieu, le schéma raisonne sur un temps très théorique, qui est soit celui de l'équilibre instantané, soit celui des maquettes de long terme où tout augmente au même taux. L'existence d'un taux de chômage d'équilibre constant à long terme n'est jamais démontré, il s'agit plutôt d'une condition d'écriture de ce genre de maquettes.

#### Notes

[1] Pour reprendre la formule de l'avocate Maude Beckers dans un intéressant [entretien](#) à *Bastamag*, le 9 mars 2016.

[2] OCDE, [Perspectives de l'emploi](#), 2004.

[3] Mariya Aleksynska « [Deregulating labour markets](#): How robust is the analysis of recent IMF working papers? », ILO, 2014.

[4] Sabina Avdagic, « [Does Deregulation Work?](#) Reassessing the Unemployment Effects of Employment Protection », *British Journal of Industrial Relations*, vol.53, n°1, March 2015.

- [5] Sabina Avdagic et Paola Salardi « [Tenuous link](#): labour market institutions and unemployment », *Socio-Economic Review*, vol.11, n°4, October 2013.
- [6] voir Michel Husson, *Créer des emplois en baissant les salaires ?*, Les éditions du Croquant, 2015. Pour un résumé, voir : « [Coût du travail et emploi : une histoire de chiffres](#) », Communication au quatrième congrès de l'AFEP, Paris, 2-4 juillet 2014.
- [7] OCDE, *Etude économique France*, 2007.
- [8] le 5 mars dernier, dans un débat sur France Inter avec Anne Eydoux et Augustin Landier, à écouter [ici](#).
- [9] Pour un exemple de décryptage, voir : « [L'économie selon François Lenglet](#) », *A l'encontre*, 18 Décembre 2014.
- [10] Collectif d'économistes (de Aghion à Zylberberg), « [Cette réforme est une avancée pour les plus fragiles](#) » *Le Monde*, 5 mars 2016.
- [11] Romaric Godin, « [Espagne : les dessous du "miracle" de l'emploi ?](#) », *La Tribune*, 1er février 2016.
- [12] Jean Charles Léonard Simonde dit Sismondi, *Nouveaux principes d'économie politique*, 1819.
- [13] Alexandre Mirlicourtois, « [L'Italie et l'Espagne à l'assaut du marché français](#) », Xerfi Canal, 18 février 2016.
- [14] Marta Fana, « [Jobs Act : les mensonges du ministre du Travail Italien](#) », *Libération*, 11 janvier 2016,. Pour une étude approfondie, voir : Marta Fana, Dario Guarascio, Valeria Cirillo, « [Labour market reforms in Italy: evaluating the effects of the Jobs Act](#) », ISIGrowth, December 2015.
- [15] Ferdinando Giugliano, « [Studio Bankitalia: il lavoro riparte per gli incentivi e non per il Jobs Act](#) », *La Repubblica*, 19 febbraio 2016.
- [16] « Pierre Cahuc en défense de la loi Khomri », *France Culture*, 7 mars 2016.
- [17] Philippe d'Autume et Pierre Cahuc, « [La réduction de la durée du travail, faut-il y croire ?](#) », *Revue d'Économie Politique*, vol.108 (1), 1998.
- [18] John Ramsay Mc Culloch, *An Essay on the Circumstances which Determine the Rate of Wages and the Condition of the Working Classes*, 1826.
- [19] voir Michel Husson, « [35 heures bashing](#) », *AlterEcoPlus*, 15 janvier 2015.
- [20] Michel Husson, « [Les "prix Nobel" d'économie français : dans les eaux glacées du calcul égoïste](#) », *A l'encontre*, 21 février 2016.
- [21] Andrew C. Chang and Phillip Li, « [Is Economics Research Replicable? Sixty Published Papers from Thirteen Journals Say "Usually Not"](#) », Federal Reserve Board, Washington, 2015.
- [22] Jérôme Latta, « [Loi travail : panique dans l'élite](#) », *regards.fr*, 10 mars 2016
- [23] Pierre Cahuc, « [L'expérience française de réduction du temps de travail : moins d'emplois et plus d'inégalités](#) », *Revue française d'économie*, Vol.15 n°3, 2000.